

# Séminaire sur l'épuration individuelle

réservé aux architectes et  
aux agents communaux du Brabant wallon

## DATE:

Mardi 27 avril 1999 à partir de 9h

## LIEU:

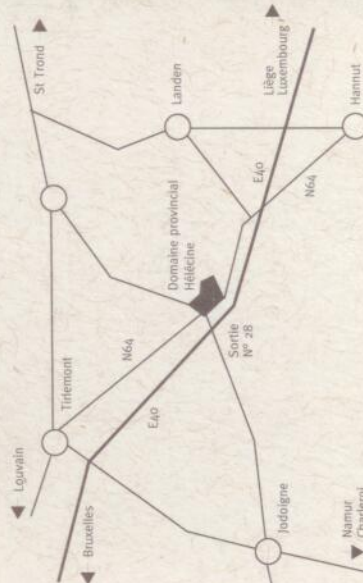
Domaine Provincial d'Hélécine  
(voir plan)

## SUR INSCRIPTION EXCLUSIVEMENT

**avant le 20 avril**

nombre de places limité

(si votre inscription ne peut être prise en compte,  
nous vous avertirons personnellement)



## RENSEIGNEMENTS:

Cellule de coordination  
du Contrat de rivière Dyle et affluents.

Tél. : 010/64 57 77

Province du Brabant wallon  
Service de l'environnement

# L'ÉPURATION INDIVIDUELLE

TECHNIQUES ET RÉGLEMENTATION

Séminaire pour les architectes et  
les agents communaux

Le **MARDI 27 avril 1999**  
au **Domaine Provincial d'Hélécine**

Contrat de rivière Dyle et affluents

la Jeune Province



## Contexte et objectifs du séminaire

Le Gouvernement wallon, par l'entremise du Ministre de l'Environnement Guy Lutgen, a adopté le 15 octobre 1998 le nouvel arrêté dit «Arrêté Collecte» portant réglementation sur la collecte des eaux urbaines résiduaires, abrogeant l'arrêté correspondant du 8 décembre 1994. Cet arrêté fixe notamment les conditions de fonctionnement des unités d'épuration individuelle. Quant à l'arrêté du 27 avril 1995, il instaure une prime à la réalisation d'une unité d'épuration individuelle. Enfin, l'arrêté du 25 octobre 1990 détermine les conditions de restitution de la taxe sur le déversement des eaux usées autres qu'industrielles.

Les professionnels que sont les architectes et les agents communaux rencontrent de nombreuses difficultés dans l'application quotidienne de ces réglementations (choix d'un système d'épuration adéquat, procédures administratives, dérogations, délais, contrôle ...).

Le Brabant wallon est en avance sur les autres provinces quant à l'adoption des plans communaux généraux d'égouttage. Leur mise en oeuvre passe par les programmes d'égouttage et d'épuration collective. Dans les zones non égouttables, l'effort est mis sur la mise en conformité avec la réglementation existante.

La journée permettra aux acteurs locaux concernés par l'épuration individuelle de rencontrer et de recueillir l'information utile auprès des spécialistes de la question.

Cette journée d'étude veut faire le point sur un certain nombre d'interrogations relatives au choix du système adéquat, à la fiabilité des filières et produits proposés sur le marché, au coût d'installation et de fonctionnement, au contrôle, à la part de responsabilité de l'architecte, ...

La Province du Brabant wallon organise ce séminaire avec la collaboration :

- du Centre Culturel du Brabant wallon
- de l'Union des Agents des Services Techniques Provinciaux et Communaux du Brabant wallon
- de l'Association des Architectes du Brabant wallon
- de la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement (Région wallonne)

## Programme

9h00	Accueil
	Ouverture de la journée par Georgette Wautelet, Députée permanente en charge de l'Environnement
9h30	Le nouvel «Arrêté Collecte» et ses implications en matière d'épuration individuelle; le contrôle des installations; la prime à l'installation par Pascal Derouck, DGRNE - Division de l'Eau
10h15	Vers une procédure pour l'agrémentation technique des systèmes d'assainissement autonome par Karel De Cuyper, Centre Scientifique et Technique de la Construction
10h55	La restitution de la taxe sur les eaux usées par Etienne Halleux, DGRNE - Division de l'Eau (à confirmer)
11h10	Questions-réponses

### Interruption

11h45 Les primes à l'assainissement individuel: table-ronde introduite par Annie Leclercq, Union des Agents des Services Techniques Communaux et Provinciaux du B.W.

La table-ronde réunira un représentant de la DGRNE, un représentant de la DGTALP, un représentant de la Province, un ou des représentants communaux du Brabant wallon. Les orateurs exposeront à tour de rôle l'existence actuelle ou future d'incitants financiers à l'épuration individuelle et leur pertinence

### Repas

13h00	Visites de stands d'exposition des firmes spécialisées en épuration individuelle (Forum d'exposants)
14h00	Le rôle de l'architecte par Paul Moutaert, Président de l'Association des Architectes du Brabant Wallon
15h00	Les différents dispositifs des filières d'assainissement individuel par Jean-Luc Vassel, Fondation Universitaire Luxembourgeoise
16h00	Evacuation: techniques d'investigation du sol et choix d'une solution par Roland Marchal, Geologica s.a.

### Interruption

16h40	La fosse toutes eaux + le lit bactérien aérobie par Isabelle Massart, Remacle s.a.
17h00	La microstation d'épuration à biomasse en suspension par Philippe Greiner, Borait s.a.
17h20	La gestion d'une installation d'épuration par Louis Eloy, Eloy et fils s.a.
17h40	Le système «marais filtrant planté» par Denis Meeus, Creaqua
18h00	Questions-réponses
18h30	Clôture et cocktail